

Affichage : le 04/11/2019

<p style="text-align: center;">COMMISSION D'APPEL A CARACTERE JURIDIQUE Réunion du 30/10/2019</p>

Président : HENON Jean-Michel

Présents : Mme LEGALL Valérie, M. BAZIN Jean-Louis, BAILLEUL Patrick

Objet : Appel de l'Us HESDIN ABBE en date du 18/10/2019 d'une décision de la commission juridique réunie le 15/10/2019 parue sur internet le 16/10/2019.

Décision : forfait de HESDIN ABBE lors du match de coupe Côte d'Opale U11 entre CONDETTE et HESDIN L'ABBE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations ni aux décisions.

La Commission ayant pris connaissance de l'appel le déclare conforme aux dispositions de l'article 152 des règlements généraux du District de la Côte d'Opale et recevable en la forme.

Après audition de :

- M. DOUCHAIN Damien, licence 1976821177 éducateur des U11 de HESDIN L'ABBE
- M. BLAISE Cédric, licence 1931143309 arbitre bénévole de la rencontre
- M. FOURNIER Wilfried, licence 1931016620 président du club de Condetta
- Mr DAGBERT Jean Claude, représentant la commission juridique accompagné par M. PORET Franck

Considérant que lors du match de coupe Côte d'Opale U11 entre CONDETTE et HESDIN L'ABBE, l'équipe de HESDIN L'ABBE s'est présentée avec 6 joueurs.

Considérant qu'aucun des dirigeants présents lors du match ne connaissait le nombre minimum de joueurs requis et que le match s'est déroulé.

Considérant qu'au regard de l'article 130-3 des RG du District Côte d'Opale, le match n'aurait pas dû se dérouler car HESDIN L'ABBE n'avait pas le nombre de joueur requis et que dans ces conditions les jonglages n'avaient pas à être effectués.

La commission, après en avoir délibéré, confirme la décision de la commission juridique.

Les frais d'appel sont confisqués.

Les frais de déplacement de M. DAGBERT sont imputés pour au club de HESDIN L'ABBE.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel conformément à l'article 152 des règlements généraux de la Ligue de football des hauts de France.

Le Président : JM HENON

Handwritten signature of JM Henon in black ink, featuring a stylized 'J' and 'M' followed by 'Henon' and a long horizontal flourish.

Le Secrétaire : JL BAZIN

Handwritten signature of JL Bazin in black ink, featuring a stylized 'JL' followed by 'Bazin' and a long horizontal flourish.